

# «Humilier les pays pratiquant le secret bancaire est inacceptable»

**Fiscalité** Dans un entretien, le premier ministre luxembourgeois assure qu'il exigera, lors du sommet européen des 19 et 20 mars, des concessions du Royaume-Uni

Richard Werly, Luxembourg

*Le Temps: La chasse au secret bancaire et aux paradis fiscaux bat son plein à la veille du G20. La crise financière, pourtant, a bien d'autres origines...*

**Jean-Claude Juncker:** Brandir une explication simpliste de la crise en surchargeant la responsabilité des pays pratiquant le secret bancaire relève d'une vision malsaine. Lutter contre les paradis fiscaux est indispensable. Le Luxembourg y prend sa part. Mais n'oublions pas les faits: le krach mondial est, avant tout, dû aux dérapages des marchés hypothécaires américains. Je suis personnellement très inquiet de la surenchère actuelle, en France et en Allemagne notamment, contre le secret bancaire suisse ou luxembourgeois. Il y a là non seulement de l'exagération, mais une arrogance et une condescendance perturbante. Ce matraquage me dérange, car il s'appuie sur une imposture en associant secret bancaire et paradis fiscal, et car il ne tient aucun compte de nos opinions publiques. Nous faisons face, ces jours-ci, à une pensée dominante qui n'a plus lieu d'être. Humilier ainsi des pays voisins européens est inacceptable et pourrait engendrer des gestes de refus. Je l'ai dit tel quel à Nicolas Sarkozy et à Angela Merkel, que je retrouverai en fin de semaine au sommet européen de Bruxelles. Une telle désinvolture, de la part de responsables politiques, à Paris comme à Berlin, relève d'un populisme d'inspiration médiocre. J'attends que ceux qui nous cherchent querelle s'en prennent avec autant de véhémence aux trusts britanniques, ou aux législations fiscales de certains Etats américains...

*- Justement, qu'en sera-t-il, au G20, de l'abandon de certaines pratiques encore en vigueur au sein de l'UE ou aux Etats-Unis. Le Luxembourg, tout comme la Suisse, a-t-il obtenu des garanties?*

- A partir du moment où le G20 se décide à réglementer davantage et à examiner en détail le paysage des paradis fiscaux, ses membres doivent être irréprochables. Je compte bien, lors du sommet européen, exiger des actes. Il est essentiel que les territoires dépendants de la Couronne britannique (ndlr: Jersey, Guernesey...) acceptent à leur tour l'échange d'information. Je ne vois pas non plus comment la révision en cours de la directive communautaire sur la fiscalité des revenus de l'épargne pourra éviter la question des trusts britanniques, actuellement hors de son champ d'application. Le Royaume-Uni ne peut pas continuer à protéger du fisc de leur pays



Jean-Claude Juncker: «La Suisse et le Luxembourg sont des amis.» ARCHIVES

d'origine les grandes fortunes d'Europe. Je vais plus loin: il serait aberrant que le G20 ait songé à inclure la Suisse et le Luxembourg dans une liste noire, sans y mettre des Etats américains tels que le Delaware, dont les LLC (Limited Liabilities Compagnies) sont soustraites à toute forme d'imposition! La morale, en matière de régulation financière, n'est crédible que si elle est intégrale. Le courage, je le dis à l'attention de la France et de l'Allemagne, doit être international.

*- La brèche ouverte dans le secret bancaire suisse, luxembourgeois et autrichien, est partie de la réunion au Grand-Duché, le 8 mars, des ministres des Finances des trois pays. La Confédération n'a-t-elle pas été mise devant le fait accompli?*

- La Suisse et le Luxembourg sont des amis et cette réunion n'avait qu'un but: nous comprendre et faire converger nos moyens d'action. Personne n'a lâché personne. La Suisse n'est pas assiégée. Le fait est qu'en Europe, 25 Etats membres de l'UE pratiquent aujourd'hui l'échange d'informations et qu'ils ont fait monter la pression. La position luxembourgeoise était claire depuis le début: nous

n'avons jamais dit non. Nous ne voulions pas, en revanche, faire ce pas sans être sûr que la Suisse ferait de même. Il en va de notre compétitivité financière. Et il en sera de même pour les prochaines étapes. Nous allons, au second semestre 2009, renégocier la directive communautaire sur la fiscalité des revenus de l'épargne dont nous devons élargir le champ d'application, et discuter, en même temps, de la proposition de la commission d'abolir le secret bancaire au sein de l'UE pour les non-résidents. Le Luxembourg, là encore, intégrera les intérêts de la Suisse, ce qui ne veut pas dire les adopter. Nous ne céderons pas, pour notre part, sur le principe d'équivalence entre la retenue à la source (ndlr: pratiquée par le Luxembourg, la Belgique l'Autriche et plusieurs pays tiers, dont la Suisse) et l'échange automatique d'information tant que ce dernier n'aura pas fait l'objet d'une rigoureuse évaluation. La comparaison ne peut pas être équitable en l'absence de données vérifiables. Vous le voyez, l'influence de la Confédération dans ces débats européens est incontestable. Elle pèse indirectement très lourd. Pourrait-elle mieux défendre ses intérêts si elle était membre de l'UE? Je n'ai pas de conseils à don-

ner. Mais elle pourrait, en tout cas, davantage peser sur les choix communautaires.

*- L'échange d'information, requis par l'OCDE, doit-il être précis?*

- Nous avons accepté ce principe. Ne soyons donc pas outrageusement méticuleux sur le contenu des demandes, pour ne pas donner l'impression que nous essayons de nous soustraire à nos engagements. En revanche, une demande, pour être recevable, doit être motivée par une pré-indication de soupçons. Un Etat ne peut pas se contenter de lancer en pâture un nom et nous demander si cette personne dispose de comptes bancaires au Luxembourg. Je trouverais cela exorbitant. Si des normes juridiques élémentaires sont respectées, notre administration fiscale répondra.

*- D'autres nuages fiscaux assombrissent l'horizon de la relation Suisse-UE. On pense au contentieux sur la fiscalité cantonale des entreprises et au statut des sociétés holdings. Une autre offensive se prépare?*

- Le Luxembourg jouera son rôle, au sein de l'UE, pour rappeler que la Confédération doit tenir compte des législations cantonales. Nous avons, au Grand-Duché, dû modifier nos lois sur les sociétés holdings pour nous mettre en conformité avec le droit européen. Tout n'est donc pas figé, une fois pour toutes.

*- Des élections législatives auront lieu au Luxembourg en juin, en même temps que les Européennes. Quel bilan politique tirez-vous de la crise pour votre pays et pour son industrie bancaire?*

- Je suis vieux jeu et je le reste. Nous payons le prix fort pour avoir pris congé des vertus cardinales de l'économie sociale de marché, en faisant croire qu'il suffisait de s'adonner à la politique de l'argent facile. J'ai personnellement toujours combattu cette pensée unique dérégulatrice. Mon attitude de base est de dire qu'aucun produit financier mis sur le marché ne saurait se soustraire aux mécanismes de contrôle généralement admis. Lesquels ne doivent pas, c'est évident, étrangler les acteurs. Je crois à la production industrielle, à l'imagination dans les services. Quand aux banquiers, ils connaissent mon opinion. Ils nous ont expliqué pendant des années que la prospérité de leurs établissements ne provenait pas du secret bancaire, qu'ils n'étaient pas des refuges pour fraudeurs, que leurs performances étaient affaire de bonne gestion. Donc la transparence financière, si elle est mise en place partout de la même manière, va dans le bon sens.